

GROUPE DOR

Société par actions simplifiée au capital de 36 045 986 euros
Siège social : 3 Avenue du Maréchal Lyautey, Parc Talabot,
13007 MARSEILLE
914 361 134 RCS MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU 01 FEVRIER 2025

Le 1er février 2025,
A 10 heures,

Monsieur Philippe DOR,

agissant en qualité de Président de la société GROUPE DOR sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts.

En vertu de l'article 4 des statuts, le Président décide de transférer le siège social du 3, avenue du Maréchal Lyautey, Parc Talabot, 13007 MARSEILLE au 7, avenue de Saint Menet 13011 MARSEILLE, et ce à compter du 1^{er} février 2025.

Il décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé au 7, avenue de Saint-Menet 13011 MARSEILLE".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Monsieur Philippe DOR

Président

Signed by:

B5ABEE639DF1415...